

**COMPTE RENDU DE LA REUNION CONSTITUTIVE DE LA COMMISSION
LOCALE D'ENERGIES DE L'ARMANCON FORET D'OTHE (CLE)
DU 23 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le Jeudi 23 Juillet à dix-neuf heures, la Commission Locale d'Énergies de l'Armançon Forêt d'Othe du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY), régulièrement convoquée le 15 juillet, s'est réunie 90 avenue Jean Jaurès à MIGENNES.

Ordre du jour

1.1.Elections

- du Responsable de CLE,
- des Délégués au SDEY, ainsi leurs suppléants.
- et du Suppléant du Responsable de CLE.

Etaient présents :

Monsieur Philippe KERNE, Monsieur Didier GOUDROT, Monsieur Eric SAULET, Monsieur Cédric BARRAS, Monsieur Alain MANOUVRIEZ, Monsieur Jérôme DELAVault, Monsieur Eric SEGADO, Monsieur Didier PARTHIOT, Monsieur Claude SCIBOZ, Monsieur Stéphane BOQUANT, Monsieur Jean-Pierre BARRET, Monsieur Philippe FROGER, Monsieur Philippe LORIN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Vanessa FLAMANT, Monsieur Jean-François LEMOINE, Monsieur Eric BERGER, Monsieur Francis GAUDISSERT, Monsieur Alain LEAU, Monsieur Jean-Louis LORAIN, Monsieur Fabien JACQUEMINET, Monsieur Michel PANNETIER, Monsieur Jérôme LAVAU, Monsieur Richard ZEIGER, Monsieur Bernard ESNAULT, Monsieur Michel FONFRIA, Monsieur Laurent CHAT, Monsieur Jean-Luc PREVOST, Monsieur BELTRAMINI Jean-Louis, Monsieur Patrice RAMON, Monsieur Rémy CLERIN, Madame Nathalie RAYNAL, Monsieur Benjamin BELAL, Monsieur François BERODIAUX, Monsieur Philippe HERMET, Monsieur Jimmy AVENEL, Monsieur Eric DELAYE, Monsieur Gérard DELAGNEAU, Monsieur Mahfoud AOMAR, Monsieur Sylvain QUOIRIN.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Louis QUERET, Monsieur Gérard CHAT, Monsieur Jean-Claude CHEVALIER.



Monsieur Bernard ESNAULT doyen de l'assemblée prend la parole pour présider cette séance, accompagné du benjamin Monsieur Cédric BARRAS, secrétaire de séance. Puis Monsieur ESNAULT remercie les élus de leur présence et explique le fonctionnement du SDEY et des CLE :

Le Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne regroupe toutes les communes du département et est découpé en 8 secteurs ou Commission Locale d'Energie.

Chaque secteur doit élire :

- son responsable,
- le suppléant du responsable,
- les délégués qui iront représenter la Clé au Comité départemental ainsi que leurs suppléants (8 titulaires et 8 suppléants).

Il faut donc procéder à trois élections qui auront lieu dans l'ordre suivant :

- Election du responsable de la CLE
- Election des délégués
- Election du suppléant du responsable de la Clé

Ces élections auront lieu à bulletin secret.

Monsieur Bernard ESNAULT demande qui est candidat pour être responsable de ce secteur ?

Monsieur Rémy CLERIN délégué de la commune d'ORMOY est candidat. Monsieur Bernard ESNAULT lui laisse la parole afin qu'il se présente et qu'il présente son programme.

Puis Monsieur Eric GENTIS Directeur Général des Services, explique les modalités du vote, à savoir seul le délégué désigné par la commune peut participer au vote ou son suppléant. Si la commune n'a pas désigné de délégué, alors le maire peut voter. Puis, afin de respecter les règles sanitaires, Monsieur GENTIS appelle les communes une par une à se déplacer vers l'isoloir pour voter et signer.

Election du Responsable de CLE

Le Responsable de CLE est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres de la Commission Locale d'Energies de l'Armançon Forêt d'Othe.

Candidats :

- Monsieur Rémy CLERIN



Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 36
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36
- Nombre de suffrages exprimés pour Rémy CLERIN : 32
- Nombre de bulletins nuls : 4

Monsieur CLERIN est élu à la majorité absolue et immédiatement installé. Monsieur Bernard ESNAULT lui laisse la présidence de l'assemblée.

Election des délégués de la CLE

Monsieur Rémy CLERIN explique qu'il faut maintenant élire les délégués qui vont représenter les membres du comité départemental. Il y a 58 communes dans le secteur de l'Armançon Forêt d'Othe, 8 délégués doivent être élus avec leurs suppléants.

Monsieur Rémy CLERIN propose une liste de 8 délégués et leurs suppléants, qui se présentent chacun leur tour.

Monsieur Eric GENTIS déclare que l'assemblée peut procéder au vote et appelle les communes une par une à se présenter à l'isoloir.

- Nombre de votants : 38
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Titulaire : Laurent CHAT 35 voix
Suppléant : Bernard ESNAULT 35 voix

Titulaire : Jérôme DELAVault 35 voix
Suppléant : Jean-Pierre PREVOST 35 voix

Titulaire : Sylvain QUOIRON 35 voix
Suppléant : Eric SEGADO 35 voix

Titulaire : Michel PANNETIER 35 voix
Suppléant : Gérard DELAGNEAU 35 voix

Titulaire : Patrice CHASSERY 35 voix
Suppléant : Claude SCIBOZ 35 voix

Titulaire : Richard ZEIGER 35 voix
Suppléant : François BEROUDIAUX 35 voix
Titulaire : Jean-Luc PREVOST 35 voix
Suppléant : Alain MANOUVRIEZ 35 voix

Titulaire : Rémy CLERIN 36 voix
Suppléant : Alain CHEVALLIER 35 voix

Les délégués sont donc élus à la majorité et tout de suite convoqués pour se présenter au comité départemental du 29 juillet prochain.



ELECTION DU SUPPLEANT DU REPRESENTANT DE LA CLE

Monsieur CLERIN propose la candidature de Monsieur Laurent CHAT de la commune de LOOZE afin de le suppléer en tant que responsable de CLE. Il n'y a pas d'autre candidat. Il est proposé à l'assemblée d'effectuer un vote à main levée. Pas d'objection dans l'assemblée.

Laurent CHAT est élu à la majorité en tant que suppléant de Monsieur CLERIN.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelle question, la séance est levée à 20h05.

Monsieur Rémy CLERIN
Responsable de la CLE Armançon Forêt d'Othe